



**Doc. 15226**

17 février 2021

## L'avenir du travail passe par le réexamen des droits du travail

### Proposition de résolution

déposée par Mme Selin SAYEK BÖKE et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

L'apparition du coronavirus modifie rapidement le marché du travail en accélérant la numérisation et l'automatisation, en imposant une distanciation physique et sociale et en modifiant les réalités spatiales et la structure organisationnelle du travail. La transition vers le télétravail, qui devient une nouvelle forme de flexibilité, s'est généralisée. Cette situation impose de réfléchir à de nouvelles politiques qui assurent la sécurité des millions de travailleurs.

Si le télétravail apporte une solution temporaire aux problèmes épidémiologiques actuels et s'avère rentable dans diverses situations, aussi bien pour les employeurs que pour les employés, il comporte des risques importants pour les droits des travailleurs. Les études démontrent que le travail à domicile et/ou les horaires flexibles signifient le plus souvent un allongement de la journée de travail et une augmentation de la fréquence des réunions. La précarité de bien des personnes s'en trouve renforcée. La distinction imprécise entre travail et vie personnelle met à rude épreuve la santé physique et psychologique des travailleurs. En outre, le manque de socialisation, d'activité physique régulière et d'échanges intellectuels spontanés risque d'entraver les fondements mêmes de la pensée créative indispensable à un travail productif et innovant. Bien que ces risques ne soient pas nouveaux, la pandémie de covid-19 les a considérablement accrus. La législation relative aux salaires et aux horaires, la protection contre la discrimination et les exigences en matière de sécurité et de santé publiques doivent toutes être adaptées à l'évolution de ces normes sur le lieu de travail.

D'autre part, le télétravail n'est pas applicable à toute forme de travail. Cette évolution met également en évidence l'aggravation de la vulnérabilité des jeunes, des femmes, des migrants et des réfugiés, ainsi que des inégalités économiques qui existent sur le marché du travail. Les personnes qui ne peuvent pas télétravailler sont confrontées à des risques nettement plus élevés pour leur santé, à des réductions d'heures de travail ou de salaire et à un chômage temporaire, voire à un licenciement définitif.

«L'avenir du travail» semble passer par un réexamen constant des politiques concernées pour concilier productivité et protection des droits de millions de travailleurs. Il importe que l'Assemblée parlementaire se penche sur cette situation et fasse des propositions et des recommandations aux États membres.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

SAYEK BÖKE Selin, Turquie, SOC  
BARDINA Maryna, Ukraine, ADLE  
BARNETT Doris, Allemagne, SOC  
BAYR Petra, Autriche, SOC  
BEN CHIKHA Fourat, Belgique, SOC  
BOER Margreet, De, Pays-Bas, SOC  
BUSTINDUY María Luisa, Espagne, SOC  
ÇEVİKÖZ Ahmet Ünal, Turquie, SOC  
DE TEMMERMAN Jennifer, France, ADLE  
ESTRELA Edite, Portugal, SOC  
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC  
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC  
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC  
KILJUNEN Kimmo, Finlande, SOC  
KOÇ Haluk, Turquie, SOC  
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE  
LLOYD Tony, Royaume-Uni, SOC  
LOVOCHKINA Yuliya, Ukraine, SOC  
MOUTQUIN Simon, Belgique, SOC  
RAMPI Roberto, Italie, SOC  
SAVICKAS Lukas, Lituanie, SOC  
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC  
SZEJNA Andrzej, Pologne, SOC  
TALIASHVILI Tamar, Géorgie, SOC

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts